

# Uniprix inc.

## *Politique des coupons-rabais*

1. **Un seul** coupon par article, **même si le produit est annoncé en circulaire.**
2. **Coupons de circulaire vs autres coupons** : pour un même produit, le client a le droit de présenter un coupon plus avantageux que celui offert en circulaire, mais **UN SEUL coupon sera accepté.**
3. Selon le code de déontologie des pharmaciens du Québec, aucun médicament en vente libre, inscrit à une annexe et vendu exclusivement en pharmacie, ne peut être vendu avec un coupon-rabais.
4. Le coupon doit être présenté avant la **date d'expiration.**
5. Les coupons d'une bannière autre qu'Uniprix ne peuvent être acceptés
6. Un coupon n'est **jamais monnayable**, c'est-à-dire que lorsqu'un coupon est de valeur supérieure au prix du produit, vous **ne remettez pas la différence (en argent) au client**
7. Le coupon-rabais doit être échangeable **au Québec.**

## **Uniprix inc.**

5000, boul. Métropolitain Est  
St-Léonard (Québec)  
H1S 3G7  
Tél.: (514) 725-1212